



Carte agent immobilier - conseil en investissements étrangers

Par **victor_pages**, le **23/05/2011** à **18:37**

Bonjour,

J'envisage la création d'une structure de conseil en investissement immobilier locatif à l'étranger (USA). Je vois cette activité comme celle d'un apporteur d'affaire qui met en relation des acheteurs français et des vendeurs/partenaires américains. Pour cette mise en relation, je souhaite facturer une commission.

Ce type d'activité exige-t-elle que j'obtienne une carte d'agent immobilier?

Merci par avance pour vos réponses / conseils.

Bien cordialement,
VP

Par **edith1034**, le **23/05/2011** à **19:24**

SI VOUS ÊTES EN france oui

vous pouvez aussi être agent commercial d'une structure étrangère

pour tout savoir

<http://www.fbls.net/agentcommercialoi.htm>

Par **amajuris**, le **23/05/2011** à **19:51**

décidément edith1034 est incollable !